

Cfdt:

INTERCO VAR

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

4 DECEMBRE 2025

FLASH INFO

CFDT.FR

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE 2026 SUITE...

Lors du Comité Social Territorial du 27 novembre 2025, la CFDT a proposé que la collectivité aille au-delà du minimum légal, en renforçant la participation employeur pour les catégories C, qui sont souvent les plus exposées au renoncement aux soins.

- Pour répondre aux besoins spécifiques des agents les plus modestes et lutter contre les inégalités d'accès aux soins, la CFDT a proposé une **majoration de 10 €** pour les catégories C, portant ainsi la participation employeur à **25 €** (au lieu des 15 € prévus par le décret)
- Concernant les catégories A et B, nous avons proposé d'engager une négociation spécifique pour déterminer le niveau de participation employeur au-delà du minimum légal, en tenant compte des contraintes budgétaires de la Ville de Toulon

Cette différenciation, déjà mise en œuvre dans d'autres collectivités, permettrait de lutter contre les inégalités d'accès aux soins et de renforcer l'attractivité de notre collectivité pour tous les agents.

Pour que cette délibération soit pleinement légitime et efficace, nous avons proposé :

- De reporter le vote de quelques semaines, le temps d'organiser une réunion de travail dédiée avec les organisations syndicales.
- D'étudier ensemble les modalités d'une participation différenciée.
- De formaliser un accord collectif qui reflète les spécificités de notre collectivité et les attentes des agents.

Lors de ce dernier Comité Social Territorial, l'objectif était de garantir que la délibération finale résulte d'un consensus partagé entre toutes les parties. Nous avons suggéré de reporter ce vote afin de définir collectivement un calendrier de travail. Ces propositions ont été validées par M. Christophe Moreno, adjoint au Maire en charge du dialogue social et président du C.S.T.

Pour nous, une démarche collective et collaborative reste essentielle afin de proposer une solution juste, ancrée dans les réalités de notre collectivité et répondant aux besoins de chacun.

Nous veillerons à vous informer régulièrement des progrès réalisés et des propositions issues de ce dialogue, afin que toutes les parties puissent s'en emparer en toute transparence.

La CFDT reste persuadée qu'un dialogue social de qualité permettra de dégager une solution équilibrée, conforme aux obligations légales et attentive aux attentes des agents.

Enfin, la CFDT renouvèle son engagement à vos côtés pour promouvoir une protection sociale ambitieuse, solidaire et garante d'un égal accès aux soins pour tous.

Notre santé mérite mieux que le minimum légal !